

## Conseil Communal du 12.01.2022

### Modification du règlement communal de circulation Avenant 2022/1

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 12 janvier 2022, le conseil communal de Schieren a adapté le règlement de circulation de la commune de Schieren.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

AVIS AU PUBLIC

Schieren, le 3 février 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Eric THILL  
Bourgmestre

Yves WEIS  
Secrétaire communal ff

